

Règlement du concours de photographies sous-marines du 6ème Trophée Aquarium Marin de Trégastel

Edition : 2012-2013

1 Les conditions de participation :

* Les clichés :

- Thème : Fonds sous-marins des côtes des départements de la Manche (50), de l'Ille et Vilaine (35), des Côtes d'Armor (22), du Finistère (29), du Morbihan (56), de la Loire-Atlantique (44) et de la Vendée (85).

- 2 clichés par candidat, - **1 cliché "Habitant(s) substrat meuble (vase, sable, sable coquillier, maërl,...)".**
- **1 cliché "Ascidie(s), détail ou colonie".**

- Aucune inscription ne doit figurer sur la face avant de la photo (copyright, date, heure, ...).

- Le jury peut refuser un cliché sous certains motifs (modifié, retouché, hors thème, format, limite de réception, ...).

- Format minimum : 1300 x 2000 pixels et poids minimum d'1 Mo.

- Le cliché devra être l'original et non la copie d'un cliché d'une autre personne. Un cliché primé ne peut pas être présenté une seconde fois.

* Les pièces à joindre :

- Le bulletin de candidature : remplir le bulletin ci-dessous ou le télécharger sur le site de l'Aquarium Marin de Trégastel : www.aquarium-tregastel.com. L'inscription au concours est gratuite. Tout bulletin raturé ou illisible ne sera pas retenu. Le bulletin peut être retourné par courrier électronique à l'adresse mail ci-dessous.

- Chaque candidat doit fournir ses 2 clichés (format JPEG ou TIFF) sur CD ou par Email ainsi qu'un fichier word contenant les éléments suivants : Nom et prénom du photographe, nom du club (non obligatoire), nom du cliché (5 mots maximum), date du cliché, lieu, (point GPS : non obligatoire), profondeur (la plus juste possible), bouteille ou apnée, impressions du photographe lors de la prise de vue (30 mots maximum, non obligatoire). L'Aquarium apportera un complément si besoin pour nommer l'espèce ou les espèces présentes sur la photo (Nom vernaculaire et nom scientifique). Un numéro de référence sera attribué à chaque cliché pour les votes.

- Matériel utilisé (appareil photo, caisson, éclairage,...). Et si possible, pour chaque cliché envoyé, son poids, la sensibilité, le format,...

- La candidature par mail n'est valide que lors du mail retour de l'Aquarium.

2 Calendrier :

- Date limite d'expédition de la totalité des éléments par courrier électronique (date de l'Email), par courrier (cachet de la Poste) ou directement à l'Aquarium Marin de Trégastel : **mercredi 05 juin 2013.**

- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de clichés exposés.

- Lieu de l'exposition : Aquarium Marin de Trégastel : Salle d'expositions.

- Dates : exposition du 06 juillet au 31 août 2013 pendant les heures d'ouverture au public.

- Les disques compact et pièces jointes sont conservés par l'Aquarium Marin de Trégastel. Un courrier ou Email sera envoyé aux candidats non sélectionnés pour le 06 juillet 2013.

3 Le concours :

- Le jury, composé de scientifiques, de professionnels de la photographie et/ou de la plongée et de membres du comité d'organisation notera les clichés fin juin 2013. Le secret de l'identité des participants à l'égard du jury sera conservé. Les meilleures sélections seront récompensées. La décision du jury est définitive et aucune contestation ne pourra être prise en compte.

- Le vernissage de l'exposition se fera début juillet 2013 ainsi que l'attribution des prix.

- Chaque participant sera invité à l'Aquarium ainsi qu'un représentant de son club (si souhait du photographe).

- Le prix spécial du public sera attribué par les visiteurs de l'Aquarium Marin de Trégastel entre le 06 juillet et le 15 août 2013. Ils détermineront par leur vote un cliché « coup de coeur » dont le prix sera décerné fin août 2013.

- Les clichés primés seront exposés à l'Aquarium Marin de Trégastel jusqu'à mi 2014 avec le thème, les dates et le règlement du 7ème

Trophée.

- Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le calendrier et/ou certains points du règlement jusqu'au dernier moment.

- Concours sous réserve d'un nombre suffisant de candidats (5 compacts et 5 reflex). Retour des enveloppes aux frais de l'Aquarium Marin de Trégastel le cas échéant.

4 Les Prix :

- L'Aquarium Marin de Trégastel, la Mairie de Trégastel, le Centre Activités Plongée (CAP) de Trébeurden et Saint-Brieuc Plongée se sont associés pour organiser le Trophée Aquarium Marin de Trégastel. Grâce au concours de nombreux partenaires qui seront cités, entre autres, le jour de l'inauguration :

- Seront primés :

Dans la catégorie compact ou bridge : 1er, 2ème et 3ème clichés "Habitant(s) substrat meuble".

1er, 2ème et 3ème clichés "Ascidie(s)".

Dans la catégorie reflex :

1er, 2ème et 3ème clichés "Habitant(s) substrat meuble".

1er, 2ème et 3ème clichés "Ascidie(s)".

Le cliché "Coup de coeur" du Jury.

Le cliché : "Prix spécial" du public.

- Le cliché "Coup de coeur" du Jury sera hors concours pour le "prix spécial" du public.

- Les gagnants "Coup de coeur" du Jury et "Prix spécial" du public et/ou 1er de chaque catégorie ne peuvent être les mêmes. Deux lots maximum par candidat.

- La liste des lots sera consultable sur www.aquarium-tregastel.com pour le 30 avril 2013.

- La liste des gagnants sera consultable sur www.aquarium-tregastel.com pour le 15 juillet 2013.

- Les lots seront retirés par chaque candidat primé soit lors du vernissage de l'exposition, soit à l'Aquarium Marin de Trégastel dès le lendemain du vernissage et jusqu'au 31 août 2013. Passé ce délai, ils pourront être expédiés.

5 Contact :

Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.

E-Mail : contact@aquarium-tregastel.com

Tel : 02 96 23 48 58 Fax : 02 96 23 85 97 www.aquarium-tregastel.com

Bulletin de candidature au concours de photographies sous-marines : 6ème Trophée de l'Aquarium Marin de Trégastel :

A expédier au plus tard le 05 juin 2013 à : contact@aquarium-tregastel.com

ou

Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Téléphone :E-Mail :

Catégorie : compact (ou bridge)

reflex

cocher votre catégorie

J'ai pris connaissance du règlement du concours de photographies sous-marines de l'Aquarium Marin de Trégastel et j'en accepte toutes les conditions.

J'autorise l'Aquarium Marin de Trégastel à utiliser mes clichés pour la promotion.

L'Aquarium Marin de Trégastel ne pourra utiliser mes clichés à d'autres fins, sans accord préalable.

Fait à.....Le..... Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Comment avez-vous eu connaissance du concours?

Aquarium Marin de Trégastel – Boulevard du Coz Pors – 22730 TREGASTEL.

E-Mail : contact@aquarium-tregastel.com

Tel : 02 96 23 48 58 Fax : 02 96 23 85 97 www.aquarium-tregastel.com